

**Question 3**

Points

<b>Objectif évaluateur</b>	<b>1.1.3.4.2</b>	<b>Protection des données/secret de fonction</b>	<b>4 points</b>
----------------------------	------------------	--------------------------------------------------	-----------------

**Situation de départ**

Vous travaillez au sein de l'Office du personnel de votre entreprise formatrice. Dans ce contexte, vous recevez au guichet Madame Rossi, comptable au sein d'un autre office de votre administration, qui souhaite formuler diverses demandes.

Cette question est composée d'une partie (a.). Vous pourrez obtenir 4 points au maximum.

**Tâche**

- a. Répondez à chaque question en cochant la colonne « Oui » ou « Non », 1 réponse par question. Vous obtiendrez ½ point par ligne correcte.

<b>Question</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	
a) Madame Rossi souhaite consulter son dossier personnel. Y est-elle autorisée ?			½
b) Très dévouée dans sa communauté religieuse, Madame Rossi voudrait organiser des sorties avec des collègues de la même confession qu'elle. Dans ce but, elle souhaite que vous lui transmettiez la liste du personnel de son office en y mentionnant la religion de chacun. Avez-vous le droit de lui fournir une telle liste ?			½
c) Souffrant d'un cancer du sein, Madame Rossi souhaiterait discuter de sa situation avec d'autres collègues ayant traversé la même épreuve. D'un ton bienveillant, elle vous demande si vous auriez la gentillesse de lui indiquer le nom de collaboratrices qui auraient souffert de la même maladie. Avez-vous le droit de lui indiquer quelques noms qui vous sont connus ?			½
d) Un collègue de Madame Rossi, lui aussi comptable, a violé le secret de fonction en révélant des informations confidentielles découvertes dans le cadre de son activité professionnelle. Madame Rossi a entendu dire que son collègue sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire. Ces peines sont-elles possibles pour un tel délit ?			½
e) Madame Rossi est appelée à témoigner dans le cadre d'une affaire pénale en lien avec son activité professionnelle. Doit-elle demander l'autorisation d'être libérée du secret de fonction ?			½
f) Après la fin de ses rapports de service auprès de l'administration, Madame Rossi est-elle toujours soumise au secret de fonction pour les informations dont elle a eu connaissance lorsqu'elle travaillait dans votre administration ?			½
g) Madame Rossi a prévu de quitter son emploi pour ouvrir son propre bureau fiduciaire, ROSSI FACTURES Srl. Elle souhaite conserver des copies de quelques documents de service qui pourront lui être utiles dans le cadre de sa nouvelle société, toutefois elle ne les communiquera pas à des tiers étant donné qu'elle sera seule à travailler dans son bureau. Madame Rossi est-elle autorisée à conserver secrètement des copies de documents de service ?			½
			<b>T 3 ½</b>
			<b>Points obtenus</b>

Question	Oui	Non	Points
h) Les données de ROSSI FACTURES Sàrl ne seront pas considérées par l'administration comme des « données personnelles » au sens de la loi sur la protection des données, car elles se rapportent à une personne morale. Les « données personnelles » se rapportent toujours à une personne physique. Est-ce correct ?			½
			T ½
			Points obtenus